

Appel à candidatures 2024 pour des contrats CIFRE 2025-2028

1. Cadrage et objectifs

Dans le cadre de sa nouvelle politique Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, la Collectivité souhaite développer l'accueil de doctorants CIFRE au sein de ses services (Rennes Ville, Métropole et CCAS).

Le présent appel à candidatures décrit les modalités pour postuler, et est associé à deux contrats CIFRE devant débiter courant 2025 sur des enjeux de transitions sociétales.

Les propositions soumises en réponse à cet appel à candidature devront porter sur l'une des deux thématiques prioritaires pour Rennes Métropole suivantes :

Travail exploratoire sur la prise en charge dans les écoles et centres de loisirs (temps scolaire, péri et extrascolaire), des enfants présentant des troubles du comportement, des problématiques de langage et de motricité dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et sur les facteurs d'amplification des handicaps émergents.

Le constat est fait que ces problématiques semblent plus fortes et en augmentation sur les quartiers prioritaires, et pour les enfants des familles présentant un cumul de critères de vulnérabilités sociales et économiques.

De ce fait il s'agit d'identifier les raisons de cet état de fait, ceci de façon à trouver des dispositifs permettant d'enrayer une telle évolution.

Questionnements / Attentes :

- 1
- Corrélation entre vulnérabilités sociales et économiques et enfants porteurs de handicaps ou présentant des troubles du comportement ou des retards de développements (cartographie, chiffres, éléments de comparaison).
 - Conséquences des inégalités sociales dans l'accompagnement des enfants porteurs de handicap entre 0 et 3 ans (difficultés à se repérer dans les aides et structures existantes, impossibilité de prendre en charge des accompagnements avant un éventuel diagnostic...) : étudier en quoi la vulnérabilité sociale peut être un facteur d'amplification des handicaps émergents.
 - Est-ce que le constat est avéré ou ce sentiment est-il dû à d'autres facteurs (meilleurs repérages, conséquences de l'obligation de scolarisation à 3 ans, conséquences de la crise du COVID, dégradation de l'accompagnement vers les structures spécialisées...) ?
 - Si le constat est avéré quelles sont les éléments d'explication : manque de suivi prénatale, dégradation de la santé, surexposition à certains polluants...
 - Ces constats sont-ils propres à la ville de Rennes ou est-ce un phénomène que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire national ?

Cible :

- Enfance et petite enfance (dispositifs moins de 3 ans) : 2-6 ans.
- Parents.
- Population des quartiers prioritaires.

2	<p>La responsabilité sociale et environnementale des associations (RSEA) : explorer les enjeux de démocratie locale, de transition écologique et égalitaire.</p> <p>Issue de la Charte des engagements réciproques entre Ville et associations- (renouvelée en 2022), ces enjeux écoresponsables et égalitaires ont été travaillés avec et validés par le secteur associatif rennais. La RSEA vise à ce que l'ensemble du territoire rennais s'engage à transformer ses normes et pratiques pour réduire les inégalités et lutter contre les dérèglements climatiques qui s'accroissent.</p> <p>Il convient de s'interroger sur l'impact de cette démarche sur le territoire et ce que produit l'obligation pour les associations de s'en saisir.</p> <p>Questionnements / Attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact de la démarche RSEA sur l'accélération des transitions sur le territoire • Impact de la démarche RSEA et des outils mis à disposition sur les pratiques des associations et les projets associatifs (intégration de critères RSE par exemple) • Que vient modifier cette démarche dans la relation et la coopération entre la Ville et les associations ? La démarche vient-elle renforcer la coopération entre Ville et associations et de quelle manière ? Au contraire, les formes de "conditionnalités" viennent-elles renforcer le non-recours aux dispositifs existants ou la défiance à l'égard de la collectivité ? La relation est-elle différenciée suivant le type d'association concernée (ex. conventionnée et salariée ou 100% bénévole) ? <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute association rennaise et plus particulièrement celles qui sollicitent une aide (financière/en nature) à la Ville de Rennes : gouvernance, équipe salariée, bénéficiaires/usager-es • Associations financées en "ligne directe" et/ou conventionnées • La Ville de Rennes : services et élus municipaux
----------	--

2. Conditions d'éligibilité du projet de recherche

Le projet de thèse présenté doit concerner au moins une des deux thématiques précisées ci-dessus et justifier une collaboration avec les services.

Toutes les disciplines de recherche sont éligibles.

Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul projet ne sollicitant qu'une CIFRE.

3. Modalités de sélection et résultats

Le Service Enseignement Supérieur Recherche de Rennes Métropole vérifiera la recevabilité administrative des candidatures.

Les dossiers éligibles seront transmis pour évaluation de la qualité scientifique et de la qualité de l'encadrement au Comité Recherche du Site Rennais, qui sollicitera le cas échéant une expertise auprès de chercheurs compétents.

Les dossiers seront ensuite transmis pour examen aux directions de la collectivité, concernées par la thématique de recherche.

Un comité de sélection interne à la collectivité procèdera au choix des candidats, en se fondant sur l'appréciation des projets par les directions et par les experts scientifiques.

Les porteurs de projet seront informés par mail des résultats de cette sélection en Décembre 2024.

Il appartient au porteur de projet de trouver un candidat doctorant. Le dossier de candidature CIFRE sera constitué en lien avec Rennes Métropole, puis déposé auprès de l'ANRT pour être examiné par son comité d'évaluation et de suivi. La date d'effet des

conventions CIFRE accordées sera fixée par l'ANRT. La thèse devra commencer durant l'année 2025.

4. Dépôt des candidatures

Les projets sont à envoyer de manière dématérialisée à l'adresse suivante : enseignement-recherche@rennesmetropole.fr avant le 30/09/2024 à midi.

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

L'objet du mail devra être : Rennes Métropole _Appel à candidatures CIFRE_ Nom du porteur

Les pièces transmises doivent être conformes aux indications données dans la liste ci-après. Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

5. Liste des pièces qui doivent figurer dans le dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé des 4 éléments listés ci-dessous.

a. Fiche de renseignements

La fiche de renseignements, disponible en annexe du présent document, est à compléter par le porteur de projet.

b. Présentation du projet de thèse en français (5 pages max.)

- Descriptif du projet de recherche
- Méthodologie et calendrier envisagé
- Intérêt de la collaboration avec la Collectivité pour la réalisation du projet de recherche
- Intérêt du projet de recherche pour la Collectivité
- Bibliographie succincte

c. CV du porteur de projet

d. Lettre de soutien

Une lettre de recommandation de la Direction du laboratoire de rattachement, manifestant son soutien au projet de recherche présenté.

Contact : Service Enseignement Supérieur Recherche de Rennes Métropole
enseignement-recherche@rennesmetropole.fr

ANNEXE : Fiche de renseignements du porteur de projet à compléter

Nom	
Prénom	
Téléphone	
Courriel	
Adresse professionnelle	
Unité de recherche	
Équipe	
Statut	

Intitulé du projet de thèse	
Discipline(s)	
À quelle thématique de la Collectivité le projet répond-il ? (1 – 2)	
5 mots clés	
Résumé succinct du projet (800 mots maximum)	